

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les magasins d'optique abordent la dématérialisation des factures de façon novatrice**

*Il y a à peine 2 mois la filière de l'optique lançait sa solution de dématérialisation en réponse aux impulsions données par la loi sur la TVA et la Loi Macron. Aujourd'hui, EDI-Optique, l'association en charge du numérique dans la filière, annonce dans l'un des magasins phare de l'enseigne Lissac, que plus de 3000 magasins, soit 2000 entreprises ont déjà adhéré aux solutions de coffres-forts électroniques certifiées. Jamais une telle approche de filière n'avait été tentée.*

Soutenu par la Direction Générale des Entreprises et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, l'idée du projet **OPTO-Démat** a été lancée en 2012. **Son but : supprimer les factures papiers entre tous les acteurs du secteur de l'optique.**

EDI-Optique, une association rassemblant 75 des principaux acteurs de la filière optique, a mis au point une solution technique dans le but de déployer largement la dématérialisation des factures entre fournisseurs et opticiens.

La solution technique a été conçue, testée et mise en œuvre lors de pilotes, elle est maintenant, depuis un peu plus de 2 mois, en déploiement. La solution s'appuie sur un standard défini par EDI-Optique pour que tous les fournisseurs, quel que soit leur informatique interne soient capables de créer, signer et déposer les factures dématérialisées de la même façon.

Pour recevoir des factures dématérialisées, il suffit à l'opticien d'ouvrir un eCoffre certifié **OPTO-Démat**, ce qui se fait en un clic. Son eCoffre est alors référencé dans un annuaire identifiant tous les magasins d'optique, l'information est alors à disposition des fournisseurs qui initialisent le processus de dématérialisation pour le magasin sans autre formalité.

#### **Originalité du projet**

Le projet **OPTO-Démat** évite qu'un opticien se trouve confronté à de multiples solutions techniques en fonction de ses fournisseurs et au cours du temps. C'est la toute première fois qu'un projet de dématérialisation adopte une telle approche : **l'optique est ainsi le premier secteur de commerce de détail à déployer une solution de filière permettant de dématérialiser les factures pour tous les acteurs.**

Pour Jean-Pierre Corniou, Directeur Général Adjoint de SIA Partners et expert de la transition numérique pour les PME, « l'innovation n'est pas une mode : c'est une culture. Dans le projet de la filière optique, la réduction du coût administratif est un élément clé de la proposition de valeur au client. Ceux qui investissent dans le numérique montrent leur capacité à se transformer pour plus de compétitivité et d'utilité sociale ». Par ailleurs co-Président du programme TIC-PME, il souligne que « **ce projet montre parfaitement comment le soutien approprié de l'Etat au démarrage d'initiatives permet de mettre en valeur des filières d'excellence numérique** ».

### Agir plutôt que subir

Deux lois ont/vont profondément modifier le traitement administratif des dossiers en magasin et chez les fournisseurs. Il s'agit d'abord de la loi sur la TVA entrée en force en janvier 2014 qui oblige toute entreprise éligible à la récupération de la TVA à pratiquer la piste d'audit, c'est-à-dire à **conserver durant 10 ans non seulement les pièces originales des factures mais aussi celles des commandes et des bulletins de livraison** en rapprochant toutes ces pièces. Pour Didier Papaz, Président d'Optic 2000 et Lissac et également propriétaire de 7 magasins, la conservation des factures représente 1 tonne de papier par magasin. Les bulletins de livraisons représenteraient 3 fois plus. « Aujourd'hui, je loue déjà un entrepôt pour les pièces que je conserve ». Il n'existe qu'une exception à la piste d'audit : la dématérialisation fiscale.

Pendant ce temps, la loi Macon donne une impulsion décisive à la dématérialisation. En effet, **d'ici 2019, toutes les entreprises seront contraintes d'accepter de recevoir des factures dématérialisées**. À cette date sans une solution uniforme chaque entreprise devra récupérer ses factures sur les sites de ses fournisseurs.

Ce sont ces deux facteurs qui, au-delà des bénéfices évidents du projet OPTO-Démat, ont incité les acteurs de la filière à un déploiement fulgurant de la dématérialisation. Pour Jean-Christophe Leroy, Directeur des programmes d'EDI-Optique, « si l'optique est la première filière à procéder ainsi, tout le commerce de détail va devoir s'y mettre. D'ailleurs nous avançons déjà avec les centres d'audit ».

### Bénéfices du projet pour les magasins

Pour Jean-Christophe Leroy les bénéfices différenciateurs de la dématérialisation OPTO-Démat sont organisés autour de 4 piliers.

- Une **amélioration de l'efficacité en magasin** car les factures dématérialisées sont **plus faciles à rechercher, classer, faire circuler**.
- Une nette **réduction des coûts** liée à l'exploitation des informations qui accompagnent la facture en PDF signé. Ces informations permettent d'accéder à de nouvelles fonctionnalités telles que le lettrage automatique ou le chargement des lignes d'achat dans la comptabilité. Cette dernière fonction peut **réduire de 30 à 50% les frais d'expert-comptable**.
- Un bénéfice net du point de vue de la **responsabilité sociale des entreprises**, en effet, d'ici 2019, le projet a pour objectif de dématérialiser 10 millions de factures, soit 40 millions de feuilles de papier ou 150 tonnes de papier (**la hauteur de la Tour Eiffel**).
- Et, enfin, la solution mise en place assure **la pérennité des factures pour une durée de 10 ans** quelles que soit les circonstances : en cas de catastrophe naturelle, d'incendie, de faillite d'une entreprise, dans tous ces cas les factures continuent d'être archivées et accessibles conformément au droit fiscal. Le niveau de confidentialité des factures, est de plus, nettement plus élevé qu'au sein même des magasins.

### Dématérialisations à ce jour

Plus de 3000 magasins Lissac, Optic 2000, Optical Center, Optissimo ou indépendants affiliés à Club Optic Libre, Gadol sont déjà concernés tandis que les fournisseurs suivants se sont engagés dans le processus de dématérialisation :

Atol  
BBGR / Nikon  
Bausch & Lomb  
Carl Zeiss  
Charmant

Essilor  
Essor  
Groupe One  
Hoya  
Menicon

Ophtalmic  
Optissimo  
Rodenstock  
Shamir



D'ici la fin de l'année, EDI-Optique estime que 500'000 factures auront déjà été dématérialisées. Pour Thierry Peyraud, opticien et Président d'EDI-Optique, la dématérialisation, ça fonctionne et d'ajouter : « j'ai hésité à m'arrêter ce matin place de la Bastille, mais j'ai poursuivi jusqu'à l'avenue de Rivoli car la révolution d'aujourd'hui est numérique et elle est en marche dans notre filière ! »

### **À propos d'EDI-Optique**

EDI-Optique est une association de filière qui regroupe plus de 75 entreprises et groupements représentant la très grande majorité des acteurs de l'optique lunetterie (opticiens, verriers, lunetiers, laboratoires, prestataires). EDI-Optique a pour vocation d'assurer la compétitivité numérique du secteur en assurant la normalisation et le déploiement des échanges normalisés. Active depuis 18 ans, EDI-Optique a permis au secteur de l'optique de devenir une filière d'excellence numérique. Plus de 12 millions de commandes, 5 millions de factures, 8 millions de prise en charge complémentaires santé, 700 catalogues et 1 millions de produits sont aujourd'hui traités en EDI (échanges des données informatisés) dans la filière.

### **À propos de TIC-PME**

Ce programme de la Direction générale des entreprises, doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros, soutient des projets structurant de filières, pour progresser dans le développement des échanges électroniques, ainsi que des projets portés par des groupements d'entreprises visant à mettre en place des solutions d'échanges dématérialisés pour gagner en compétitivité

### **A propos de la filière optique\***

En France (métropole et DOM-TOM), la filière optique regroupe 12762 magasins d'optique et 350 fournisseurs. Si 49,9% de ces magasins sont indépendants, 26,3% sont dans des enseignes coopératives. Ainsi, plus de 75% des magasins sont des TPE. Le reste des magasins sont pour 17,7% regroupés dans des enseignes succursalistes ou franchisées et pour 6,1% dans des centres mutualistes. La filière optique pèse 6,5 M d'euros de chiffres d'affaires et 40 000 emplois. Environ 11 millions d'ordonnances traitées par année.

\* source des données : Bien Vu, 2016

### **Pour en savoir plus**

Contact presse : Jean-Christophe Leroy, +33 6 88 18 95 34, [jc.leroy@edi-optique.org](mailto:jc.leroy@edi-optique.org)

[www.edi-optique.org](http://www.edi-optique.org)

[www.edi-optique.org/opto-demat](http://www.edi-optique.org/opto-demat)